

Ministère de la Justice Canada

2010-2011

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Message du Ministre	1
SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION	3
Raison d'être	3
Responsabilités	3
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme	3
Priorités organisationnelles	5
Analyse des risques	11
Sommaire du rendement	13
Profil des dépenses.....	16
Budget des dépenses par crédit voté	17
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	19
Résultat stratégique I : Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	19
Activité de programme A1 : Politiques, lois et programmes en matière de justice.....	19
Sommaire du rendement et analyse des activités de programme	23
Leçons apprises	27
Activité de programme A2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.....	28
Résultat stratégique II : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.....	29
Activité de programme B1 : Services au gouvernement	29
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme	31
Leçons apprises	37
Activité de programme C1 : Services internes	38
Leçons apprises	41
SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	43
Principales données financières	43
Graphiques des principales données financières.....	43
États financiers.....	45
Liste des tableaux supplémentaires.....	45
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	47
Publications clés.....	47
Coordonnées de l'organisation	47

Message du Ministre

Je suis heureux de présenter les réalisations du ministère de la Justice pour l'exercice 2010-2011.

Au cours de la dernière année, le Ministère a accompli un travail remarquable pour améliorer le système de justice du Canada et rendre des services juridiques utiles et efficaces.

Le Ministère a joué un rôle déterminant pour offrir des conseils de haute qualité et aider le gouvernement du Canada à rendre nos rues et nos communautés plus sécuritaires et à protéger les droits des victimes d'actes criminels et des citoyens respectueux de la loi.

Le Ministère a également contribué à appuyer les priorités gouvernementales en offrant des services juridiques aux ministères qui ont travaillé au renforcement du système financier du Canada et à la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada.

Par ailleurs, le Ministère a continué de réaliser des initiatives administratives pour assurer la prestation des services juridiques de haute qualité et la gestion financière au sein de l'administration fédérale et renouveler ses systèmes de gestion.

En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, je suis convaincu que les nombreux fonctionnaires du ministère de la Justice continueront de mettre à profit, avec l'engagement et le professionnalisme qui les caractérisent, leurs compétences et leur leadership pour rendre le Ministère et notre système de justice encore plus solides.

Je vous invite à lire le présent rapport pour connaître les progrès réalisés par le Ministère dans le but que notre système de justice rende vraiment justice et pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada.



L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION

Raison d'être

Le ministère de la Justice a pour mission de :

- seconder le Ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et des services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la [Constitution](#).

Responsabilités

[Le ministre de la Justice et procureur général](#) est à la tête du ministère de la Justice. Les attributions liées à ce double rôle sont énoncées dans la [Loi sur le ministère de la Justice](#) et dans quelque 49 autres lois fédérales. Le ministère de la Justice exerce trois fonctions distinctes auprès du gouvernement du Canada, à savoir :

- ministère stratégique doté de multiples responsabilités de surveillance des dossiers liés à l'administration de la justice qui relèvent de la compétence fédérale;
- prestataire d'un éventail de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative auprès de ministères et d'organismes fédéraux;
- organisme central chargé d'aider le ministre de la Justice à conseiller le Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme

Les deux résultats stratégiques du ministère de la Justice reflètent le double rôle du ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le ministre de la Justice s'occupe des questions de politiques, particulièrement en ce qui a trait à son rôle de régisseur du système de justice. Dans son autre rôle, celui de procureur général, il est le premier conseiller juridique de l'État.

La présentation graphique de l'Architecture des activités de programme qui suit donne une vue d'ensemble des activités et des programmes dont le Ministère est responsable et indique les liens entre les résultats stratégiques, les activités de programme et les sous-activités.

Architecture des activités de programme du ministère de la Justice



¹ Le [Bureau de l'ombudsman](#) est inclus dans l'Architecture des activités de programme du ministère de la Justice étant donné que les ressources qui y sont affectées sont transférées à partir des crédits accordés au ministère de la Justice. Cependant, même si l'administrateur général du Bureau de l'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, il exerce des pouvoirs délégués distincts de ceux du sous-ministre fédéral de la Justice. Le Bureau ne fait pas partie du cadre de gouvernance du ministère de la Justice Canada; il ne figure donc pas dans le Cadre de mesure du rendement du Ministère.

Priorités organisationnelles

Légende des priorités

<p>Dépassée : Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu de la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.</p> <p>Entièrement atteinte : 100 p. 100 du niveau de rendement attendu de la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.</p> <p>Atteinte en grande partie : De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu de la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.</p> <p>Passablement atteinte : De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu de la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.</p> <p>Non atteinte : Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu de la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.</p>
--

<p>Priorité : Élaborer des propositions de réforme du droit pour lutter contre la criminalité et pour soutenir des collectivités sécuritaires et solides</p>	<p>Type²: Engagement préalable</p>	<p>Activité de programme A1 – Politiques, lois et programmes en matière de justice</p>
<p>État : Entièrement atteinte</p> <ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice a déposé 15 projets de loi (un de plus que l'année dernière); six d'entre eux ont été adoptés et ont obtenu la sanction royale. Dans le but de moderniser la législation et d'assurer l'application de la loi grâce à de nouveaux outils d'enquête axés sur les nouvelles technologies, le Ministère a élaboré le projet de loi C-50, Loi visant à améliorer l'accès aux outils d'enquête sur les crimes graves, pour clarifier les dispositions concernant l'écoute électronique et appuyé le nouveau dépôt de la Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21^e siècle (projet de loi C-51), qui propose des modifications au Code criminel permettant une mise à jour de la formulation et qui prévoit de nouveaux outils en matière d'application de la loi. Cette loi permettrait d'améliorer la capacité d'enquêter sur les cas de cybercriminalité et d'accroître la capacité de coopération internationale dans ce domaine. Le Ministère a élaboré le Règlement désignant des infractions comme infractions graves afin d'offrir une plus grande marge de manœuvre pour faire face aux menaces que présentent les crimes commis par des membres du crime organisé. Le règlement prévoit 11 « infractions graves » portant sur les jeux de hasard, la prostitution et le trafic de drogue et pour lesquelles la peine maximale sera d'au moins cinq années d'emprisonnement. Le Ministère a appuyé des initiatives de lutte contre la criminalité, notamment la Déclaration des chefs d'État et de gouvernements du G8 sur la lutte contre le terrorisme et les ateliers commandités par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que le renforcement de la capacité internationale en matière de prévention du crime et de lutte contre le terrorisme. Ces initiatives ont également permis de renforcer le cadre juridique pour la coopération internationale aux fins de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme et du renforcement de la sécurité. 		

² Le type se définit comme suit : **engagement préalable** – engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** – engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** – engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le Rapport ministériel sur le rendement.

<p>Priorité : Participer activement aux initiatives pour lutter contre la criminalité et pour soutenir les collectivités sécuritaires et solides</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Activité de programme A1 – Politiques, lois et programmes en matière de justice</p>
<p>État : Entièrement atteinte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer la sécurité et la résilience des collectivités, deux nouvelles priorités en matière de financement ont été établies cette année, dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, pour appuyer : <ol style="list-style-type: none"> 1. les services aux victimes offerts aux familles des femmes autochtones disparues ou assassinées; 2. les centres d'aide aux enfants et aux adolescents victimes de crimes ou témoins de crimes. • Les deux initiatives suivantes, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme juridique de partenariats et d'innovation, se sont poursuivies en 2010-2011, pour faire face aux problèmes associés aux femmes autochtones disparues ou assassinées : <ol style="list-style-type: none"> 1. élaboration de matériel de sensibilisation pour mettre un terme au cycle de la violence et de l'abus, dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale; 2. appui des programmes scolaires et communautaires offrant des solutions de rechange aux jeunes femmes autochtones à risque, dans le cadre du volet d'Accès à la justice pour les populations marginalisées. • Le Ministère a dirigé la Stratégie nationale antidrogue, qui prévoit une approche ciblée pour lutter contre les crimes liés aux drogues illicites. Les initiatives de cette année incluaient l'examen d'un projet de loi portant sur les crimes graves liés aux drogues et proposant des peines minimales, qui a été déposé le 5 mai 2010. • Le Ministère a également veillé à ce que les intérêts du Canada soient pris en considération sur la scène mondiale en participant aux nouvelles stratégies en matière de lutte antidrogue à l'échelle de l'hémisphère à l'Organisation des États américains. • Le Ministère a collaboré avec des organismes canadiens et des administrations étrangères en vue d'améliorer l'application de la loi et l'extradition outre-frontière, de façon à favoriser la prochaine génération d'opérations intégrées d'application de la loi et de lutte contre le terrorisme. 		

<p>Priorité : Appui direct et indirect à la mise en œuvre des priorités du gouvernement</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Activité de programme B1 – Services au gouvernement</p>
<p>État : Entièrement atteinte</p> <p>Le Ministère a offert des services juridiques aux ministères clients afin de les aider à respecter les priorités gouvernementales. Voici des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada – prestation de services juridiques à l'appui des activités associées au renouvellement de l'infrastructure du Canada, de la mise en œuvre des programmes, des évaluations environnementales et des consultations connexes; toutes ces activités ont contribué à la reprise économique au Canada. • Renforcement du système financier du Canada – prestation de conseils juridiques en ce qui a trait aux questions de nature fiscale, financière et économique. Appui du fonctionnement approprié du cadre de répartition des recettes de la taxe de vente harmonisée, ainsi que des efforts accrus déployés par le gouvernement pour prélever les impôts en souffrance et gérer le niveau de la dette fiscale. Le Ministère a examiné les mesures de réglementation des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale et défendu le pouvoir du Parlement de légiférer sur les valeurs mobilières. Il a également appuyé les modifications apportées aux lois et règlements sur les régimes de pension privés et publics. • Défense et sécurité du Canada et protection des Canadiens – amélioration de l'échange de renseignements entre les ministères et organismes du gouvernement canadien et des entités étrangères, 		

de façon à améliorer la capacité du Canada de définir les menaces à la sécurité nationale et d’y donner suite. Pour continuer de lutter contre les torts causés par la prostitution, le gouvernement en a appelé de la décision rendue par la Cour supérieure de justice de l’Ontario (dans l’affaire *Bedford et al. c. PGC*) selon laquelle les dispositions du *Code criminel* concernant la prostitution ne sont pas constitutionnelles. Le Ministère a également défendu avec succès la constitutionnalité des dispositions de la [Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés](#) relativement aux certificats de sécurité devant la Cour fédérale.

- **Resserrement des mesures prises par le Canada en cas de trafic illicite de migrants** – prestation de services juridiques lors de l’arrivée des navires *Ocean Lady* (octobre 2009) et *Sun Sea* (août 2010), qui transportaient respectivement 76 et 492 migrants illicites. L’arrivée de ces navires a posé de sérieux problèmes à plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada. Le ministère de la Justice Canada a réagi rapidement face à l’augmentation de la demande en matière de services juridiques découlant de ces arrivées.
- **Appui du développement durable** – prestation de services aux clients en vue de l’application de la [Loi fédérale sur le développement durable](#), principalement en ce qui a trait à la Stratégie fédérale de développement durable, mise au point en octobre 2010. Le Ministère a également rédigé l’ébauche de diverses mesures réglementaires pour protéger l’environnement (notamment les mesures se rapportant au [Plan de gestion des produits chimiques](#)) et s’est mérité le Prix de la Communauté des régulateurs fédéraux pour sa contribution au [Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers](#) et au [Règlement sur les carburants renouvelables](#). Le Ministère a également créé un modèle pour établir des listes de contrôle aux fins du développement durable dans le cas des services juridiques, ainsi qu’un modèle pour veiller à ce que ces critères soient pris en considération aux fins de l’élaboration de tous les programmes et politiques.

<p>Priorité : Renouvellement de la fonction publique</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique I – Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes Résultat stratégique II – Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral</p>
<p>État : Entièrement atteinte</p> <p>Le Ministère est en train de prendre des mesures pour renouveler, perfectionner et maintenir son effectif de façon à atteindre ses objectifs opérationnels. Voici quelques points saillants de ses activités en ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En vue de renouveler l’effectif et d’appuyer le Modèle de pratique du droit, le Ministère a recruté 124 juristes au niveau d’entrée et 89 stagiaires. • Le Ministère a respecté avec succès les exigences en vue de la mise en œuvre de la première convention collective du groupe Droit (LA), en veillant à ce que l’infrastructure appropriée (systèmes, politiques et processus) soit axée sur les nouvelles dispositions de la convention collective du groupe Droit. • Pour assurer une description appropriée du travail, le Ministère a pris les mesures nécessaires en vue de la création de la catégorie de gestion dans le cadre de la réforme de la classification du groupe Droit, en plus de poursuivre les mesures prises en vue de l’élaboration de descriptions de travail génériques pour l’effectif juridique. Pour respecter les nouvelles exigences obligatoires en matière de formation continue imposées par quelques-unes des associations du barreau canadiennes, le Ministère a obtenu l’accréditation de nombreux cours ministériels respectant ces exigences. • Le Ministère a maintenu son niveau de rendement élevé au chapitre de l’équité en matière d’emploi pour une deuxième année consécutive et il s’est classé au premier rang (sur 49 ministères) lors de l’évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion. Le Ministère a également été cité en exemple au chapitre de l’équité en matière d’emploi dans le rapport annuel du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l’équité en emploi dans la fonction publique du Canada, parce qu’il a réussi à créer une culture de milieu de travail positive et renforcer son leadership dans ce domaine. Par ailleurs, le Ministère s’est mérité le Prix d’excellence de la fonction publique (Équité en matière d’emploi et diversité) pour avoir pris des mesures exemplaires pour faire en sorte que le ministère de la Justice devienne un 		

milieu de travail inclusif. Ces réalisations incluent notamment son travail exceptionnel au chapitre de l'élaboration et du lancement de son Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi (2010-2013).

<p>Priorité : Mise en œuvre du Modèle de pratique du droit pour la prestation des services juridiques à l'échelle du gouvernement</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique II – Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral</p>
--	------------------------------	--

État : Atteinte en grande partie

Le Ministère a entrepris la mise en œuvre du Modèle de pratique du droit en 2009-2010 et il s'attend à ce que celui-ci soit entièrement mis en œuvre d'ici le 31 mars 2012. Dans le cadre de la mise en œuvre du Modèle de pratique du droit, la composition du groupe Droit a été réalignée, principalement en procédant à l'augmentation du recrutement de juristes au niveau d'entrée et à l'attrition des postes de juristes aux échelons supérieurs. Le progrès réalisé est présenté dans le tableau ci-après :

Groupe et niveau ³	Objectif (proportion de l'effectif du groupe LA)	Proportion du groupe LA en 2010-2011	Proportion du groupe LA en 2009-2010
LA-01 et moins	25,5 p. 100	22,1 p. 100	16,7 p. 100
LA-2A	47,0 p. 100	48,0 p. 100	50,4 p. 100
LA-2B et plus	27,5 p. 100	29,9 p. 100	32,9 p. 100

Le Modèle de pratique du droit permet d'améliorer l'efficacité et la flexibilité des ressources consacrées à la prestation de services juridiques à l'échelle de l'administration fédérale, grâce à un suivi accru et à l'attribution des tâches en fonction des compétences des praticiens du droit, en tenant compte de la complexité du travail, du niveau d'expertise et du niveau de risques juridiques associés à chaque dossier.

³ Les acronymes LA-01, LA-2A et LA-2B désignent les différents niveaux de classification du groupe Droit, LA-01 étant le premier niveau de classification.

<p>Priorité : Amélioration du soutien à la gestion de la pratique du droit à l'échelle du gouvernement</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique II – Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral</p>
<p>État : Atteinte en grande partie</p> <p>Le Ministère est en train d'améliorer son efficacité en élaborant et en améliorant des outils et processus associés à la gestion des connaissances, à la gestion des risques juridiques, à l'échange de renseignements et à l'assurance de la qualité. La plupart des initiatives prévues ont été réalisées durant la période visée par le rapport. Les initiatives restantes seront réalisées sur une plus longue période. Voici quelques-unes des initiatives réalisées en 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaboration et mise à l'essai d'un prototype fonctionnel de répertoire national de gestion des connaissances juridiques offrant un système pour la saisie et le partage de connaissances juridiques exhaustives; • réalisation des projets pilotes pour appuyer l'adoption d'une approche harmonisée quoique souple pour la gestion des risques juridiques; • mise en œuvre d'un cadre de responsabilisation pour favoriser la cohérence aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de protocoles d'entente en ce qui a trait à la prestation de services juridiques; • élaboration d'un prototype de tableau de bord de gestion aux fins de la planification et de la gestion des ressources et de la demande en matière de services juridiques; • mise en œuvre d'améliorations de l'application de gestion de cas pour aider les gestionnaires à valider les heures supplémentaires, pour respecter les nouvelles exigences en matière d'établissement de rapports en ce qui a trait au passif éventuel et aux gains et pour permettre l'établissement de rapports sur les services juridiques en fonction du plan comptable révisé du Ministère; • élaboration et lancement de la deuxième génération du Système de gestion de l'information législative pour la publication en ligne de textes de loi. 		

<p>Priorité : Renouvellement des systèmes ministériels</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique I – Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes Résultat stratégique II – Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral</p>
<p>État : Entièrement atteinte</p> <p>Le Ministère a élaboré une stratégie de mise en œuvre pour assurer l’intégration des systèmes ministériels de gestion financière, de gestion de cas et de gestion de l’information, ce qui a donné lieu à une amélioration de l’efficience. Voici quelques-unes des activités réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation du système ministériel de comptabilité financière, en fonction des procédures normales d’exploitation du gouvernement fédéral, et préparation en vue de l’intégration éventuelle à d’autres systèmes, notamment le système ministériel de gestion de cas, ce qui permettra d’assurer la cohérence et l’intégration de la planification et de l’établissement de rapports. • Modifications techniques du système de gestion de cas du Ministère en fonction du plus récent navigateur Web, de la suite bureautique et des autorisations liées à la sécurité des documents. • Supervision de l’élaboration, de la configuration et de la mise en œuvre fonctionnelle du projet sur la validation de principe et des projets pilotes en ce qui a trait au Service de gestion de l’information de l’organisation, hébergés par le gouvernement du Canada et par d’autres ministères et organismes. 		

<p>Priorité : Amélioration du cadre de gestion financière</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique I – Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes Résultat stratégique II – Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral</p>
<p>État : Entièrement atteinte</p> <p>Le Ministère a adopté des pratiques et processus ministériels normalisés cohérents qui respectent les exigences du Conseil du Trésor en matière de gestion financière en procédant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a approuvé un cadre de gestion budgétaire qui définit les responsabilités et les attentes pour ce qui est de la gestion de ses ressources financières, ce qui devrait donner lieu à l’amélioration et à la normalisation des processus et contrôles en matière de gestion budgétaire et de gestion des risques financiers. • Un nouvel outil de prévisions salariales intégré qui remplace l’ancien système a été mis en œuvre, ce qui permet d’offrir une plateforme normalisée et intégrée pour l’établissement de prévisions salariales. • Un plan comptable révisé a été adopté pour permettre la consignation précise et fiable de données financières conformément aux exigences des organismes centraux et du Parlement. 		

Analyse des risques

Risques liés aux politiques, aux lois et aux programmes en matière de justice

De nombreux facteurs influencent l'environnement opérationnel du ministère de la Justice et comportent des risques potentiels pour ce qui est de sa capacité d'offrir efficacement des lois, des politiques et des programmes en matière de justice. Premièrement, la capacité du Ministère de relever les défis en matière de financement dans le contexte actuel de pressions financières pourrait menacer les programmes de justice. Pour faire face à ce risque, le Ministère a adopté une attitude prudente et réactive pour la planification de ses activités et l'établissement de ses budgets, ainsi que pour l'établissement de modèles de dotation de personnel. Le Ministère a accordé plus d'importance aux initiatives hautement prioritaires pour s'assurer d'être en mesure de continuer d'offrir des services au ministre et au gouvernement.

Deuxièmement, le processus stratégique de plus en plus complexe et variable présente un risque. Dans le cadre de l'initiative de transformation du Secteur des politiques, le Ministère a renforcé sa capacité de gestion et sa capacité organisationnelle de changement. Le Ministère a également amélioré la collaboration et appuyé des initiatives de planification de la relève et de gestion des connaissances. Il a également appuyé des initiatives de perfectionnement professionnel et d'épanouissement personnel afin de faciliter l'adaptation des employés dans un environnement de travail stratégique de plus en plus complexe.

Enfin, le [Rapport sur les plans et les priorités](#) soulignait le risque que l'environnement opérationnel complexe exerce des pressions sur les partenariats requis pour assurer l'efficacité de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre de programmes dans le domaine de la justice. Pour atténuer ce risque, le Ministère a pris des mesures en vue de renforcer la collaboration avec ses partenaires, notamment la mise en œuvre du plan d'action ministériel pour la réforme des programmes de subventions et de contributions, afin de simplifier et de réduire le fardeau administratif imposé aux bénéficiaires grâce à l'adoption d'une approche fondée sur les risques, tout en renforçant la reddition de comptes. Le Ministère a également organisé quatre rencontres régionales sur l'intervention auprès des jeunes Autochtones faisant partie des gangs de rue, qui réunissaient des policiers, des intervenants du système de justice pénale et des intervenants de la collectivité, ainsi qu'une rencontre de deux jours avec des gestionnaires de programme et des chercheurs, afin d'envisager des approches efficaces pour aider les jeunes ayant des démêlés avec la justice et des problèmes de toxicomanie. Le Ministère a également joué un rôle de leader au sein du Comité directeur fédéral-provincial-territorial sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et pour l'adoption d'une stratégie de participation avec l'Association du Barreau canadien.

Risques liés aux services juridiques au gouvernement

En 2010-2011, trois risques interreliés ont été identifiés comme facteurs pouvant avoir une incidence défavorable sur la capacité du ministère de la Justice d'offrir des services juridiques de qualité supérieure au gouvernement. Le premier risque portait sur la capacité de recruter et de maintenir en poste des professionnels du droit hautement

compétents dans un environnement concurrentiel. Pour atténuer ce risque, le Ministère a continué d'appliquer et de faire le suivi de plans d'action en matière de ressources humaines, ainsi que des stratégies connexes en matière de recrutement et de dotation de personnel.

Le deuxième risque portait sur la capacité du Ministère d'appuyer la prestation de services juridiques. Pour atténuer ce risque, le Ministère a révisé ses niveaux de gestion et de soutien et trouvé des façons de faire en sorte que les juristes obtiennent du soutien approprié de la part de la direction, du personnel administratif, des parajuristes et des adjoints juridiques. Par ailleurs, le Ministère a continué d'investir dans sa capacité organisationnelle, dans le cadre d'une stratégie quinquennale révisée une fois par année.

Le troisième risque porte sur la capacité du ministère de la Justice de faire face aux changements rapides de la gestion de la pratique du droit, principalement en ce qui a trait à la quantité de renseignements essentiels pour assurer une gestion efficace. Dans le cadre de la recherche de stratégies d'atténuation pour ce facteur de risque, le Ministère a mis l'accent sur l'élaboration et l'amélioration d'outils et de systèmes pour appuyer l'efficacité de la gestion des connaissances, de la gestion des risques juridiques, de la gestion de cas et de l'assurance de la qualité. En collaboration avec un comité consultatif interministériel, le Ministère a rédigé un document sur les pratiques exemplaires en matière de gestion des risques juridiques afin de déceler rapidement les risques juridiques et de contribuer à la gestion de la demande en matière de services juridiques à l'échelle du gouvernement fédéral.

Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations ⁴	Dépenses réelles
719,2	1 090,4	1 049,6

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
4 878	4 998	120

Résultat stratégique I: Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement de 2010-2011
Confiance du public à l'égard du système de justice	Le niveau de confiance du public à l'égard du système de justice demeure stable ou s'améliore	<u>Entièrement atteinte</u> En 2011, le niveau de confiance globale à l'égard du système de justice du public est demeuré relativement stable comparativement aux niveaux en 2009, : <ul style="list-style-type: none"> Niveau de confiance du public à l'égard du système de justice pénale pour les adultes en 2011 : 50,5 p. 100 (+3,77 p. 100) Niveau de confiance du public à l'égard du système de justice pénale pour les adolescents en 2011: 39,7 p. 100 (-1,45 p. 100)⁵
Classement international du Canada à l'égard de l'administration équitable ou non de la justice	Le classement international relatif élevé du Canada à l'égard des enjeux liés à la justice est maintenu ou amélioré	<u>Entièrement atteinte</u> Le Canada a amélioré son rendement puisqu'il occupait la 9 ^e place (sur 59 pays) en 2011 ⁶ (comparativement à la 10 ^e place en 2010)

⁴ Le total des autorisations inclut une autorisation de crédit net de 290,0 M\$, qui permet au Ministère de recouvrer auprès d'autres ministères et organismes du gouvernement certaines des dépenses engagées pour offrir des services juridiques. Le montant total recouvré atteint 288,2 M\$ et il est inclus dans les dépenses réelles.

⁵ *Soutien du public en matière de services d'aide juridique et confiance du public à l'égard du système de justice pénale (2011)* et *Sondage national sur la justice, 2009 : troubles mentaux dans le système de justice pénale*. Ces pourcentages sont représentatifs de la population canadienne en deçà de +/-2,5 p. 100 (19 fois sur 20). Dû à un changement dans la méthodologie, les pourcentages inclus dans le présent rapport sont moins élevés que les pourcentages inclus dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2009-10. Ce changement reflète une correction dans l'interprétation des résultats sur une échelle allant de 1 à 10. Alors qu'auparavant, un résultat entre 4 et 10 était interprété comme indiquant la confiance du répondant, un résultat de 6 à 10 est maintenant requis.

⁶ *Rapport annuel sur la compétitivité mondiale (2011)*, question sur l'efficacité gouvernementale – cadre sociétal « La justice est administrée de façon équitable ». Le Canada a obtenu une note globale de 8,41 sur une échelle de 0 à 10.

Nombre de projets de loi déposés au Parlement par le ministre de la Justice	Non disponibles ⁷	<u>Impossible à évaluer</u> ⁸ 15 projets de loi ont été déposés (six d'entre eux ont été adoptés et ont obtenu la sanction royale) ⁹
---	------------------------------	---

(en millions de dollars)

Activité de programme	2009-2010 Dépenses réelles	2010-2011 ¹⁰				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles ¹¹	
A1. Politiques, lois et programmes en matière de justice	436,4	424,9	429,8	443,1	428,1	Affaires sociales - Un Canada sécuritaire et sécurisé
A2. Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3	Affaires sociales - Un Canada sécuritaire et sécurisé
Total	437,7	426,2	431,1	444,5	429,4	

⁷ Comme le programme législatif du ministre est largement dicté par les affaires parlementaires, il est impossible d'établir des cibles numériques pour cet indicateur de rendement.

⁸ Comme aucune cible n'a été établie dans le Rapport sur les plans et les priorités pour cet indicateur de rendement, il est impossible de déterminer dans quelle mesure celle-ci a été atteinte.

⁹ Les six projets de loi ayant obtenu la sanction royale sont les suivants : [projet de loi S-6, Loi renforçant la sévérité des peines d'emprisonnement pour les crimes les plus graves](#); [projet de loi S-9, Loi visant à contrer le vol d'automobiles et le crime contre les biens](#); [projet de loi C-21, Loi sur la défense des victimes de crimes en col blanc](#); [projet de loi C-22, Loi sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet](#); [projet de loi C-30, Loi donnant suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire R. c. Shoker](#); [projet de loi C-48, Loi protégeant les Canadiens en mettant fin aux peines à rabais en cas de meurtres multiples](#). Les neuf autres projets de loi morts au feuillet lors de la dissolution du Parlement, le 26 mars 2011, étaient les suivants : [projet de loi C-4, Loi de Sébastien \(protection du public contre les jeunes contrevenants violents\)](#); [projet de loi C-16, Loi mettant fin à la détention à domicile de contrevenants violents et dangereux ayant commis des crimes contre les biens ou d'autres crimes graves](#); [projet de loi C-17, Loi sur la lutte contre le terrorisme](#); [projet de loi S-10, Loi sur les peines sanctionnant le crime organisé en matière de drogue](#); [projet de loi C-50, Loi visant à améliorer l'accès aux outils d'enquête sur les crimes graves](#); [projet de loi C-51, Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21^e siècle](#); [projet de loi C-53, Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces](#); [projet de loi C-54, Loi sur la protection des enfants contre les prédateurs sexuels](#); [projet de loi C-60, Loi sur l'arrestation par un citoyen et sur la légitime défense](#).

¹⁰ Depuis le cycle des budgets des dépenses 2009-2010, les ressources de l'activité de programme Services internes sont présentées de façon distincte des autres activités de programme; elles ne sont plus distribuées parmi les activités de programme restantes, comme c'était le cas dans les budgets principaux des dépenses précédents. Cette mesure a une incidence sur la comparabilité des dépenses et de l'information liée aux ETP par activité de programme entre les divers exercices.

¹¹ Les dépenses réelles par activité de programme ont été restructurées après le dépôt des Comptes publics de 2010-2011.

Résultat stratégique II : Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement du Canada

Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement de 2010-2011
Rétroaction des clients sur la qualité des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction réglementaire et législative	Obtenir des notes moyennes de 8,0 sur 10 pour chaque élément de rétroaction des clients	<u>Dépassée (résultats provisoires)¹²</u> <ul style="list-style-type: none"> Services de consultation juridique : 8,4/10 Services du contentieux : 8,2/10 Services de rédaction législative : 8,6/10 Services de rédaction réglementaire : 8,8/10
Rétroaction des clients sur le rendement du ministère de la Justice par rapport aux normes de service relatives à la prestation des services juridiques ¹³	Obtenir des notes moyennes de 8,0 sur 10 pour chaque élément de rétroaction des clients	<u>Non atteinte (résultats provisoires)¹²</u> <ul style="list-style-type: none"> Qualité globale des services : 8,4 Le Ministère a obtenu une note de 8,0/10 ou plus pour cinq des dix normes de service¹⁴

(en millions de dollars)

Activité de programme	2009-2010 Dépenses réelles	2010-2011				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ¹⁵	Total des autorisations ¹⁶	Dépenses réelles ¹⁷	
B1. Services au gouvernement	442,7	181,9	183,4	494,4	455,5	Affaires gouvernementales - Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces

¹² Ces résultats provisoires tiennent compte des commentaires formulés par les neuf ministères clients ayant participé à l'enquête en 2010-2011. Les résultats complets seront disponibles en 2012.

¹³ On peut obtenir les normes de service à l'adresse suivante : <http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/service.html>.

¹⁴ Ces résultats sont discutés plus en détail dans les « Leçons apprises » de l'activité de programme B1 - Services au gouvernement.

¹⁵ Les dépenses prévues ne tiennent pas compte des coûts prévus en ce qui a trait aux services juridiques, c'est-à-dire 265 M\$ pour la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes du gouvernement.

¹⁶ Le total des autorisations inclut des autorisations de crédit net de 262,9 M\$.

¹⁷ Les dépenses réelles par activité de programme ont été restructurées après le dépôt des Comptes publics de 2010-2011.

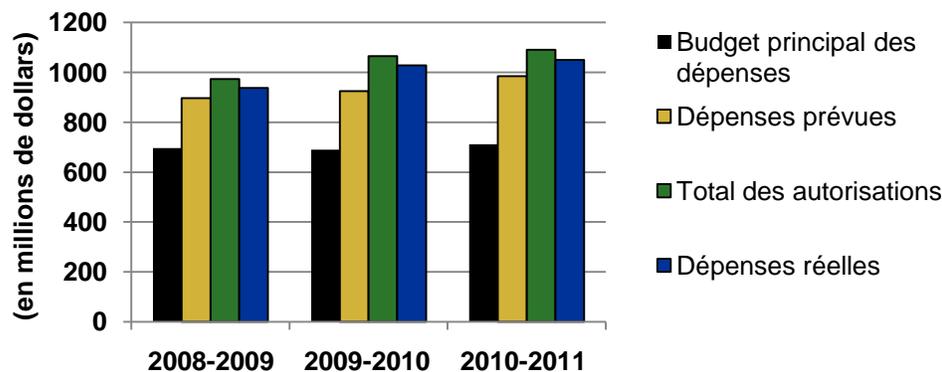
(en millions de dollars)

Activité de programme	2009-2010 Dépenses réelles	2010-2011			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ¹⁸	Total des ¹⁹ autorisations	Dépenses réelles ^{20,21}
C1. Services internes	147,50	104,1	104,8	151,6	164,7

Profil des dépenses

Tel qu'indiqué dans le graphique ci-après, le Budget principal des dépenses totalisait 712,3 M\$ en 2010-2011. Le Ministère a également obtenu des crédits de 42,0 M\$ grâce au Budget supplémentaire des dépenses. Le total des autorisations du Ministère incluait une autorisation de crédit net de 290,0 M\$ lui permettant d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères.

Tendance des dépenses du Ministère



Les dépenses ministérielles ont augmenté de 12 p. 100 au cours des trois dernières années, ce qui représente une augmentation nette de 112,1 M\$ et des dépenses totales de 937,6 M\$ en 2008-2009, de 1 027,9 M\$ en 2009-2010 et de 1 049,6 M\$ en 2010-2011. Cette augmentation est attribuable principalement à l'augmentation de la demande en matière de services juridiques émanant d'autres ministères et organismes, à des paiements rétroactifs obligatoires devant être versés aux juristes (en vertu d'une décision arbitrale rendue en 2009-2010), ainsi qu'à une augmentation des paiements de transfert destinés aux provinces et territoires.

¹⁸ Une partie de l'autorisation de crédit net affectée aux services internes lors de l'exercice 2010-2011 n'est pas incluse dans les dépenses prévues.

¹⁹ Le total des autorisations inclut des autorisations de crédit net de 27,1 M\$.

²⁰ Les dépenses réelles sont supérieures au total des autorisations en raison d'une discordance dans l'autorisation de crédit net entre les deux activités de programme – Services au gouvernement et Services internes – et en raison d'une réallocation de fonds interne pour supporter des projets et des investissements à l'échelle du Ministère.

²¹ Les dépenses réelles par activité de programme ont été restructurées après le dépôt des Comptes publics de 2010-2011.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou sur les dépenses statutaires du ministère de la Justice, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2010-2011 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics sur le site <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique I : Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

Résultat stratégique	
RSI	<i>Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes</i>
Activités de programme	
A1	Politiques, lois et programmes en matière de justice
	Sous-activités <ul style="list-style-type: none"> • Justice pénale • Justice familiale • Accès à la justice • Justice applicable aux Autochtones • Droit international privé et droit public
A2	Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

La responsabilité d'un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes n'incombe pas au seul ministère de la Justice, mais bien à toute une brochette d'institutions et d'organismes, incluant le Parlement, le système judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des administrations provinciales et territoriales, une multitude d'organismes et d'intervenants non gouvernementaux, et enfin l'ensemble de la population canadienne.

Le Ministère joue un grand rôle en exécutant sa mission fondamentale consistant à établir, maintenir et perfectionner le cadre juridique national. Il exerce aussi un rôle de leadership dans la consultation et la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux pour cerner et corriger les problèmes qui nuisent à l'équité, à l'accessibilité et à la pertinence du système de justice canadien.

Ce résultat stratégique est soutenu par deux activités de programme : les politiques, lois et programmes en matière de justice et le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

Activité de programme A1 : Politiques, lois et programmes en matière de justice

Conformément au régime fédéral du Canada, l'administration de la justice est un domaine où les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité d'assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice en élaborant des politiques et des lois ainsi qu'en mettant à l'essai des approches innovatrices de manière à renforcer ce cadre juridique dans les domaines suivants : le

droit pénal, le système de justice pénale pour les adolescents, la détermination de la peine, le mariage et le divorce, l'accès à la justice et la justice applicable aux Autochtones. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère verse également d'importantes ressources financières aux provinces et aux territoires pour que ceux-ci puissent s'acquitter de leur responsabilité d'administration courante de la justice.

Ressources financières 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles ²²
429,8	443,1	428,1

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
361	366	5

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles ²³	État du rendement ²⁴
Système de justice national viable	Tendances des dépenses par habitant selon tous les ordres de gouvernement au Canada pour le système de justice	Non disponibles	En 2009, les dépenses totales pour la justice pénale ont atteint 14,9 milliards de dollars ou 442 \$ par habitant ²⁵ , soit une augmentation de 5 p. 100 environ par rapport à 2008, alors qu'elles atteignaient 14,2 milliards de dollars ou 426 \$ par habitant ²⁶ .

²² Les dépenses réelles par activité de programme ont été restructurées après le dépôt des Comptes publics de 2010-2011.

²³ Aucune cible n'est disponible puisqu'aucune n'a été établie dans le Rapport sur les plans et priorités. Les résultats attendus et des indicateurs de rendements seront révisés dans le Rapport sur les plans et priorités 2012-2013 et des cibles seront incluses pour chacun d'eux.

²⁴ Puisqu'aucune cible n'a été établie, il est impossible de déterminer dans quelle mesure celles-ci ont été atteintes. L'état du rendement résume donc les résultats obtenus durant la période visée par le rapport et/ou les changements annuels en fonction des plus récentes données disponibles.

²⁵ L'estimation des dépenses totales liées à la justice pénale est formée des éléments suivants : (1) dépenses liées aux services de police – estimation établie en fonction de la proportion du temps total consacré par la police à des activités liées au crime (65 p. 100) et incluant les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement, notamment les frais de logement, le carburant et l'entretien; les dépenses en capital, le financement à partir de sources externes et les recouvrements ne sont pas inclus; (2) dépenses des tribunaux – estimation étant donné qu'il n'y a pas de données courantes; les plus récentes données officielles sur les dépenses des tribunaux ont été recueillies en 2002-2003; (3) dépenses liées aux poursuites – estimation étant donné qu'il n'y a pas de données courantes; les données officielles les plus récentes sur les dépenses des tribunaux ont été recueillies en 2002-2003; (4) dépenses liées à l'aide juridique – estimation pour les affaires criminelles seulement étant donné que, exception faite des dépenses directes liées aux services juridiques, il n'y a pas de ventilation en fonction des affaires criminelles et civiles pour les dépenses centrales d'administration et autres; (5) dépenses liées aux services correctionnels – les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations sont incluses. Les dépenses provinciales en immobilisations sont estimées en fonction de la proportion des coûts en capital fédéraux par rapport aux dépenses de fonctionnement fédérales. Par ailleurs, étant donné qu'il n'y a pas de données sur les coûts pour les services correctionnels pour les jeunes au Canada, ces coûts ont été estimés en fonction du principe selon lequel les services correctionnels concernant les jeunes représentent environ 25 p. 100 des services correctionnels concernant les adultes d'après un rapport de 1997 préparé par Statistique Canada.

²⁶ Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), *Les ressources policières au*

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles ²³	État du rendement ²⁴
	Tendances des délais de l'inculpation au règlement judiciaire		En 2009-2010, la période moyenne écoulée entre le dépôt de chefs d'accusation et les décisions judiciaires a été de 220 jours (neuf jours de moins que l'année précédente) ²⁷ .
	Tendances de l'indice de la criminalité		Le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 5 p. 100 en 2010 comparativement à l'année précédente ²⁸ . La gravité des crimes (selon l'Indice de gravité de la criminalité) a diminué de 6 p. 100 en 2010 ²⁹ comparativement à l'année précédente ³⁰ .
Réforme du droit pénal pour répondre aux enjeux émergents	Tendances du processus judiciaire (durée moyenne d'une cause, utilisation du pouvoir discrétionnaire de la police et différences dans les peines imposées)	Non disponibles	Durée moyenne de traitement des dossiers, de la première à la dernière comparution : 220 jours en 2009-2010 (neuf jours de moins que l'année précédente) ³¹ .
	Tendances de l'équité de l'issue (peines proportionnelles, déclarations de culpabilité erronées, etc.)		En 2009-2010, la peine privative de liberté moyenne dans les cas de : <ul style="list-style-type: none"> ○ crimes contre la personne, était de 241 jours; ○ crimes contre les biens, était de 110 jours. La peine privative de liberté moyenne pour toutes les autres offenses au Code criminel (sauf les délits de la route) était de 114 jours ^{32, 33} .
	Tendances du ratio d'incidents susceptibles		En 2010, des accusations ont été portées dans 27,5 p. 100 des cas pouvant faire

Canada, 2010; Statistique Canada, CCSJ, *Vue d'ensemble de l'Enquête sur le personnel et les dépenses des tribunaux, 2002-2003*; Statistique Canada, CCSJ, *Vue d'ensemble de l'Enquête sur le personnel et les dépenses des services de poursuites criminelles, 2002-2003*; Statistique Canada, CCSJ, *L'aide juridique au Canada : statistiques sur les ressources et le nombre de cas, 2009-10*; Statistique Canada, CCSJ, *Services correctionnels pour adultes au Canada, tableau de référence de 2007-2008*; Statistique Canada, CCSJ, *Dépenses de la justice au Canada, 1997*.

²⁷ Statistique Canada, CCSJ, *Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (2011)*.

²⁸ Statistique Canada, *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010*

(<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11523-fra.pdf>)

²⁹ Ibid.

³⁰ Selon l'article *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010* : « Contrairement à la plupart des types de crimes, des hausses ont été observées pour ce qui est des taux d'infractions de pornographie juvénile (+36 %), d'infractions relatives aux armes à feu (+11 %), de harcèlement criminel (+5 %) et d'agressions sexuelles (+5 %). Les infractions relatives aux drogues ont également augmenté en 2010 (+10 %), surtout en raison du plus grand nombre d'infractions liées au cannabis. Avec cette augmentation globale, la tendance à la hausse qui s'est amorcée au début des années 1990 s'est maintenue. » (<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11523-fra.pdf>)

³¹ Statistique Canada, CCSJ, *Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (2011)*.

³² Ibid.

³³ Il est impossible d'établir une tendance car les fluctuations dans le volume de crimes commis d'une année à l'autre rendent toute comparaison inappropriée.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles ²³	État du rendement ²⁴
	d'inculpation (c.-à-d. les incidents fondés) par rapport aux accusations portées pour les actes criminels		l'objet d'accusations, y compris les infractions au Code de la route (il s'agit là d'une diminution de 0,1 p. 100 par rapport à l'année précédente) ³⁴ .
Les Canadiens ont une opinion favorable du système de justice pénale	Tendances de la victimisation déclarée	Non disponibles	En 2009, 27 p. 100 des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'un crime, dont 30 p. 100 de crimes violents et 70 p. 100 de crimes non violents. Ces résultats correspondent aux résultats obtenus en 2004 ³⁵ .
	Tendances de l'opinion publique sur la sécurité personnelle		En 2009, 47,6 p. 100 des Canadiens ont déclaré être très satisfaits de leur sécurité personnelle et 45,1 p. 100 ont déclaré en être satisfaits ³⁶ . Ces résultats correspondent à ceux de l'Enquête sociale générale de 2004.
	Tendances de l'opinion publique sur le système de justice		En 2011, 50,5 p. 100 des Canadiens ont déclaré avoir confiance dans le système de justice pénale pour les adultes et 39,7 p. 100 d'entre eux ont déclaré avoir confiance dans le système de justice pénale pour les adolescents. Les résultats sont demeurés relativement stables dans l'ensemble par rapport à 2009 ³⁷ .
Augmentation de la conformité par les parents aux conditions des ordonnances alimentaires, de garde d'enfant et de droit de visite	Tendances de la conformité ou de la non-conformité aux obligations en droit de la famille	Non disponibles	En 2010-2011, il y a eu 21 255 demandes de repérage en vue de la localisation des débiteurs en défaut de paiements de la pension alimentaire pour enfants ³⁸ (11 p. 100 de moins qu'en 2009-2010). En 2010-2011, il y a eu 9 625 refus de permis demandés par des débiteurs en défaut de paiement récidivistes (12 p. 100 de moins qu'en 2009-2010) ³⁹ .
Accès équitable au système de justice	Opinions du public concernant l'accès à la justice	Non disponibles	20 p. 100 des Canadiens ont déclaré être entièrement d'accord, et 53 p. 100 ont déclaré être d'accord, avec l'affirmation

³⁴ Statistique Canada, CCSJ, *Programme de déclaration uniforme de la criminalité (2011)*.

³⁵ Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada, 2009* (les plus récentes données disponibles sont fondées sur l'*Enquête sociale générale de 2009*. Cette enquête est réalisée une fois tous les cinq ans).

³⁶ Enquête sociale générale de 2009

³⁷ *Soutien du public en matière de services d'aide juridique et confiance du public à l'égard du système de justice pénale (2011)* et *Sondage national sur la justice, 2009 : troubles mentaux dans le système de justice pénale*. Dû à un changement dans la méthodologie, les pourcentages inclus dans le présent rapport sont moins élevés que les pourcentages inclus dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2009-10. Ce changement reflète une correction dans l'interprétation des résultats sur une échelle allant de 1 à 10. Alors qu'auparavant, un résultat entre 4 et 10 était interprété comme indiquant la confiance du répondant, un résultat de 6 à 10 est maintenant requis.

³⁸ Examen des dossiers du ministère de la Justice

³⁹ Ibid.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles ²³	État du rendement ²⁴
			que les lois et le système de justice sont équitables ⁴⁰ .
	Nombre de suspensions des instances en raison de l'absence d'avocat		Il n'y a eu aucune suspension d'instance dans les dossiers de sécurité publique et anti-terrorisme ou dans les poursuites fédérales où la Cour a ordonné la présence d'un avocat désigné ⁴¹ .
	Nombre d'instances où la cour a nommé un avocat		Le Ministère a conclu 45 ententes de financement en vue de la prestation de services d'avocats aux provinces, aux territoires ou à leurs entités responsables de la prestation d'une aide juridique (sur ordonnance d'un tribunal) afin d'éviter un sursis de l'instance ⁴² .
Augmentation de la participation des collectivités autochtones à l'administration locale de la justice	Nombre de collectivités participant à des projets dans le cadre de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones	Non disponibles	144 programmes de justice communautaire axés sur la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones (deux de plus que l'année précédente) pour 400 collectivités environ ⁴³ .
	Nombre de collectivités entreprenant des activités de renforcement des capacités et de formation à l'appui de l'administration de la justice		48 projets de renforcement des capacités et de formation dans les collectivités autochtones (un de plus que l'année précédente) ⁴⁴ .
	Nombre de clients desservis par les programmes de justice applicables aux Autochtones (données sur douze mois)		Environ 52 000 Autochtones, dont 27 p. 100 de femmes, ont reçu des services dans le cadre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones ; 21 organismes ont obtenu une aide financière pour offrir des programmes dans le cadre de l'initiative concernant les femmes autochtones disparues ou assassinées.

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Tous les efforts ministériels déployés relativement à l'activité de programme A1, « Politiques, lois et programmes en matière de justice » appuient le résultat stratégique I du Ministère, c'est-à-dire « Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes ». En 2010-2011, le Ministère a continué de s'efforcer d'obtenir les résultats prévus pour cette activité de programme selon le Rapport sur les

⁴⁰ *Sondage sur le soutien du public en matière de services d'aide juridique et la confiance du public à l'égard du système de justice pénale.*

⁴¹ Examen des dossiers du ministère de la Justice et Sondage auprès des partenaires provinciaux et territoriaux.

⁴² Ibid.

⁴³ Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions du ministère de la Justice.

⁴⁴ Ibid.

plans et les priorités.

Un système de justice national viable

Pour assurer un système de justice national viable, le ministère de la Justice a continué d'aider le gouvernement à réviser son approche de réponse aux problèmes de justice des jeunes grâce à des modifications législatives, ainsi qu'à des programmes et activités encourageant un dialogue ouvert avec les partenaires. Le Ministère a continué de gérer le Programme de financement des services de justice pour les jeunes⁴⁵ et terminé l'élaboration de sa stratégie de renouvellement en collaboration avec des représentants provinciaux et territoriaux.

Le Ministère a également joué un rôle déterminant pour ce qui est d'aider le gouvernement à défendre les droits des victimes d'actes criminels et des citoyens respectueux de la loi. Un certain nombre d'activités de sensibilisation ont été organisées pour améliorer les services de soutien offerts aux victimes d'actes criminels et un centre national d'échange de connaissances – centre d'appui aux enfants a été mis sur pied conjointement par le Ministère et des représentants des services policiers, des services aux victimes, des services de santé mentale et physique, des services de défense des droits des enfants, des services d'élaboration de politiques et du milieu universitaire.

De plus, une évaluation sommative de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes a été réalisée en 2010-2011⁴⁶. Cette évaluation a permis de confirmer la nécessité de la Stratégie et de conclure que le Centre de la politique concernant les victimes remplit son mandat et obtient de bons résultats à un coût peu élevé.

Réforme du droit pénal pour répondre aux enjeux émergents

En collaboration avec les provinces et territoires, le gouvernement a cherché à moderniser et à rationaliser les processus du système de justice pénale en maximisant l'utilisation de la technologie, en simplifiant les procédures et en réduisant la présence policière dans les cours et tribunaux (p. ex., dépôt du [projet de loi C-50, Loi visant à améliorer l'accès aux outils d'enquête sur les crimes graves](#), du [projet de loi C-53, Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces](#) et participation active à la rédaction de divers rapports sur la nécessité de mettre à jour les dispositions du [Code criminel](#) en matière d'écoute électronique). Le Ministère a également élaboré des propositions en matière de réforme du droit en ce qui concerne la sécurité et la lutte contre le terrorisme (p. ex., [projet de loi C-17, Loi sur la lutte contre le terrorisme](#)).

Le Ministère a collaboré avec des partenaires internationaux pour faire en sorte que les cadres juridiques internationaux – notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que les protocoles visant le trafic de migrants et la traite des personnes et le cadre de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale – permettent de lutter efficacement contre la criminalité et le terrorisme. Le Ministère a également pris des mesures pour améliorer la coopération en matière d'application de la loi à la frontière et élaboré des propositions en vue de la

⁴⁵ <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/dgp-pb/ente-arr/pfsjj-yjsfp.html>

⁴⁶ <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/eval/rap-rep/11/sfv-fvs/index.html>

réforme des lois sur l'extradition.

Les Canadiens ont une opinion favorable du système de justice pénale

L'un des critères utilisés par le Ministère pour déterminer l'équité du système de justice est l'évaluation du taux de confiance des Canadiens dans le système de justice pénale. En 2011, les Canadiens ont maintenu leur opinion favorable au sujet du système de justice pénale. Ainsi, 20 p. 100 des Canadiens affirment être entièrement d'accord, et 53 p. 100 affirment être d'accord, que le système de justice du Canada est équitable et 50,5 p. 100 des Canadiens ont confiance dans le système de justice pénale pour les adultes, alors que 39,7 p. 100 des Canadiens ont confiance dans le système de justice pénale pour les adolescents⁴⁷. Ces données sont demeurées relativement stables au cours des dernières années.

Augmentation du respect des conditions des ordonnances alimentaires, de garde d'enfants et de droits de visite

Le Ministère a poursuivi ses efforts pour accroître le respect des conditions des ordonnances alimentaires pour enfants. Cette année, plus de 163 millions de dollars ont été saisis pour le compte de familles canadiennes ayant droit à une pension alimentaire, en réponse à 131 545 brefs de saisie-arrêt⁴⁸. Des modifications au [Règlement sur la saisie-arrêt pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires](#) sont proposées en ce moment afin d'ajouter la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti et le Programme de protection des salariés à la liste des fonds fédéraux pouvant être saisis en cas de défaut de paiement d'une pension alimentaire et afin de permettre aux services d'exécution provinciaux de signifier un bref de saisie-arrêt par voie électronique. Ces modifications ont été publiées dans [la partie I de la Gazette du Canada le 19 février 2011](#).

Le Ministère a collaboré étroitement avec ses partenaires provinciaux et territoriaux en vue de promouvoir la justice familiale. Outre la réforme du droit, le Ministère a amélioré les services et programmes de justice familiale et contribué à l'élaboration de ressources documentaires sur la justice familiale, principalement à des fins de promotion du respect des obligations relevant du droit de la famille. Pour ce faire, il a conclu de nouvelles ententes de financement avec les provinces, les territoires et des organismes non gouvernementaux.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Enquête sur les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires et de l'Enquête sur les tribunaux civils afin de recueillir des renseignements en ce qui a trait à l'exécution des ordonnances alimentaires. Les recherches effectuées comprennent la collecte de données sur la justice familiale auprès des provinces et territoires afin de déterminer les niveaux de différents résultats pour les enfants en cas de séparation et de divorce. De plus, une nouvelle initiative résultant d'un protocole d'entente avec Passeport Canada se traduira par une suspension plus efficace des passeports ou des refus de demandes de passeport en vertu de la [Loi d'aide à](#)

⁴⁷ *Soutien du public en matière de services d'aide juridique et confiance du public à l'égard du système de justice pénale (2011)* et *Sondage national sur la justice, 2009 : troubles mentaux dans le système de justice pénale*. Ces pourcentages sont représentatifs de la population en deçà de +/-2,5 p. 100 (19 fois sur 20).

⁴⁸ Statistique Canada, CCJS, *Enquête sur les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires*.

[l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.](#)

Accès équitable au système de justice

Le Ministère vise à améliorer l'accès à la justice dans les affaires de droit civil, de droit familial et de droit pénal, en tenant compte du fait que les obstacles à l'accès à la justice (notamment les frais juridiques élevés, l'absence de données fiables et l'engorgement des tribunaux) doivent être surmontés. La vaste majorité des gens prennent des mesures quelconques pour résoudre leurs problèmes juridiques, mais très peu d'entre eux ont recours au système de justice officiel, ce qui démontre l'importance de fournir des données de qualité élevée au sujet de la loi et du système de justice. En 2010-2011, le Ministère a assuré l'accès à la justice en offrant des séances de vulgarisation de l'information juridique, ainsi qu'une aide financière dans le cadre de différents programmes pour aider le public à se familiariser avec le système de justice (p. ex., [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#), [Initiative de lutte contre la violence familiale](#), [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#), [Fonds d'aide aux victimes](#)). Dans le cadre de l'Initiative concernant les femmes autochtones disparues ou assassinées, le Ministère a également offert du financement à 15 organismes autochtones afin de les aider à élaborer du matériel de sensibilisation quant à la façon de rompre le cycle de la violence et de l'abus⁴⁹.

Étant donné que tous les paliers de gouvernement sont tenus d'assurer l'accessibilité du système de justice du Canada, le Ministère a également collaboré avec les provinces, les territoires et les intervenants. Pour assurer le droit à un procès juste et équitable aux personnes accusées d'une infraction criminelle grave portant sur des questions juridiques complexes et dans les cas où l'emprisonnement en cas de déclaration de culpabilité est probable, des ententes de financement ont été conclues pour offrir les services d'avocats sur ordonnance d'un tribunal, évitant ainsi un sursis de l'instance. Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial permanent sur l'aide juridique a continué de faciliter l'échange de renseignements et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les autres administrations et toutes les ententes de financement en matière d'aide juridique criminelle conclues avec les provinces ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2012. Le Ministère a également mis en œuvre la composante de formation du [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#) avec l'aide de ses partenaires. Ce fonds a permis d'appuyer 27 projets consistant à offrir une formation spécialisée sur la terminologie juridique applicable, à l'intention des professionnels de la justice bilingues, et à élaborer des programmes de formation et des stratégies de recrutement, ainsi que des outils de formation linguistique.

Augmentation de la participation des collectivités autochtones à l'administration locale de la justice

Le Ministère a continué de collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux grâce aux réunions périodiques du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones. Ces réunions ont permis aux collectivités autochtones de participer davantage à l'administration locale de la justice,

⁴⁹ http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2010/doc_32560.html

d'offrir des solutions de rechange opportunes et efficaces aux processus de justice traditionnels dans les situations pertinentes et de diminuer les taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones grâce au financement de programmes et à l'échange de renseignements. La Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones prévoyait l'organisation de cinq séances de dialogue à l'échelle du Canada avec des collègues provinciaux et territoriaux, des bénéficiaires du financement et des intervenants, afin d'orienter le processus de renouvellement de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, axé sur une stratégie globale de renouvellement.

Leçons apprises

Le Ministère avait prévu de réaliser des projets d'aide juridique technique internationale pour promouvoir la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit en Ukraine, en Jamaïque et en Cisjordanie. Des projets ont été réalisés en Ukraine et en Cisjordanie. Cependant, le projet visant à appuyer la modernisation du système de justice en Jamaïque n'a pas pu débuter comme prévu. Ce projet est en voie de révision et on s'attend à ce qu'il débute en 2011-2012. Les leçons apprises dans le cadre du projet de la Jamaïque seront prises en compte aux fins de l'élaboration d'initiatives futures.

Le Ministère a pris des mesures pour être capable d'offrir des programmes et politiques de justice dans un environnement opérationnel complexe. En 2010-2011, il a pris des mesures pour renforcer la collaboration avec ses partenaires dans le cadre du système de justice. Ainsi, il a organisé des rencontres sur l'intervention auprès des jeunes Autochtones membres de gangs de rue avec des policiers, des intervenants du système de justice pénale et des intervenants communautaires, ainsi que des ateliers axés sur les besoins des jeunes en matière de santé mentale, sur la toxicomanie et sur la [Stratégie nationale antidrogue](#) (et il a participé à ces ateliers), en vue d'orienter les politiques et programmes ministériels et d'appuyer l'échange de renseignements avec les intervenants.

Par ailleurs, durant la période visée par le rapport, le Ministère a assuré un suivi en ce qui a trait à un colloque organisé en 2009 sur la violence familiale en créant un groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial chargé d'examiner les politiques et les dispositions législatives concernant la violence familiale. Ce groupe de travail a comme mandat d'examiner les défis tenant aux différences d'objectifs et de normes juridiques qu'accusent les interventions en droit pénal et en droit de la famille contre la violence familiale. À l'avenir, ces efforts pour promouvoir l'échange de renseignements et renforcer la collaboration aideront le Ministère à aligner ses ressources de façon stratégique, en fonction des programmes et initiatives permettant de renforcer le système de justice en général et d'appuyer les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la criminalité et pour défendre les droits des victimes d'actes criminels et des citoyens respectueux de la loi.

Activité de programme A2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Cette activité de programme assure la sensibilisation aux besoins et aux préoccupations des victimes dans les domaines de ressort fédéral, constitue un recours indépendant pour les plaintes des victimes au sujet des dispositions de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) qui s'applique aux victimes de délinquants sous surveillance fédérale et aide les victimes à se prévaloir des programmes et services fédéraux existants.

Ressources financières 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles ⁵⁰
1,3	1,4	1,3

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
9	11	2

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé en 2007 en tant qu'activité de programme sans lien de dépendance avec le ministère de la Justice. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, c'est pourquoi il n'est pas visé par le cadre de gouvernance du Ministère. Le Bureau reçoit du soutien concernant les services ministériels de la part du Ministère.

Le mandat de l'ombudsman fédéral, qui a trait exclusivement aux questions de responsabilité fédérale, est le suivant :

- promouvoir l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux offerts aux victimes;
- instruire les plaintes en matière de respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes d'actes criminels perpétrés par des délinquants sous responsabilité fédérale;
- sensibiliser davantage le personnel et les décideurs du système de justice pénale aux besoins et aux préoccupations des victimes, ainsi qu'aux lois applicables à l'égard des victimes, ce qui comprend la promotion des principes énoncés dans [l'Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels](#) en ce qui concerne les affaires fédérales;
- identifier et examiner les nouveaux enjeux systémiques, incluant ceux concernant des programmes et des services offerts ou administrés par le ministère de la Justice ou par le ministère de la Sécurité publique, qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels; et
- faciliter l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux offerts aux victimes par des services d'information et d'orientation.

Pour plus de renseignements sur le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, veuillez consulter son site à l'adresse suivante : www.victimesdabord.gc.ca

⁵⁰ Les dépenses réelles par activité de programme ont été restructurées après le dépôt des Comptes publics de 2010-2011.

Résultat stratégique II : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Résultat stratégique	
RS2	<i>Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement du Canada</i>
Activité de programme	
B1	Services au gouvernement
	Sous-activités <ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille de la justice et du gouvernement dans son ensemble • Portefeuille des affaires autochtones • Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire • Portefeuille des organismes centraux • Portefeuille de la Sécurité publique, de la Défense et de l'Immigration • Portefeuille des services de droit fiscal

En vertu de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), le ministre de la Justice et procureur général offre des services juridiques au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la loi, le Ministre est désigné juriconsulte du Conseil privé de Sa Majesté et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. En outre, en application de l'article 4.1 de la loi, le Ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de la conformité avec la [Loi sur les textes réglementaires](#), de même que de tous les projets de loi avant leur dépôt au Parlement pour garantir leur conformité avec la [Charte canadienne des droits et libertés](#). En vertu de l'article 5 de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Le Ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de cet objectif stratégique grâce à son activité de programme intitulée Services au gouvernement.

Activité de programme B1 : Services au gouvernement

À titre de fournisseur de services communs, le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de conseils juridiques, de services de contentieux et de services législatifs, de manière à faciliter le travail des ministères et organismes qui cherchent à respecter leurs priorités en matière de politiques et de programmes et à atteindre les objectifs généraux du gouvernement. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère fournit également des services juridiques au portefeuille de la justice et appuie le ministre dans son rôle de conseiller juridique du Conseil des ministres relativement à des enjeux complexes à l'échelle du gouvernement.

Ressources financières 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues ⁵¹	Total des autorisations	Dépenses réelles ⁵²
183,4	494,4	455,5

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
3 293	3 403	110

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles ⁵³	État du rendement ⁵⁴
Exécution complète du programme législatif du gouvernement	Niveau d'effort investi dans les dossiers de rédaction législative	Non disponibles	249 339 heures ont été consacrées à 3 717 dossiers.
	Nombre de projets de loi déposés au Parlement		59 projets de loi ont été déposés.
	Nombre de règlements publiés dans la Gazette du Canada		<ul style="list-style-type: none"> 135 règlements ont été examinés en vue de la publication préalable dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i>. 438 règlements ont été examinés en vue de l'approbation finale et de la publication dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i>. 172 règlements ont été publiés dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i>. 318 règlements ont été publiés dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i>.
	Nombre de motions visant à modifier les projets de loi d'initiative parlementaire dont est responsable le Ministère		60 motions d'amendement ont été rédigées pour des projets de loi émanant de députés.
Services de consultation juridique pour seconder le gouvernement dans l'atteinte de ses priorités	Niveau d'effort investi dans les services de consultation juridique auprès des organismes gouvernementaux clients	Non disponibles	1 491 142 heures ont été consacrées à 38 228 dossiers.
Représentation des intérêts de la	Niveau d'effort investi dans les dossiers de contentieux	Non disponibles	1 745 688 heures ont été consacrées à 45 415 dossiers.

⁵¹ Les dépenses prévues ne tiennent pas compte du coût prévu de 265 M\$ pour la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes du gouvernement.

⁵² Les dépenses réelles par activité de programme ont été restructurées après le dépôt des Comptes publics de 2010-2011.

⁵³ Aucune cible n'est disponible puisqu'aucune n'a été établie dans le Rapport sur les plans et priorités. Les résultats attendus et des indicateurs de rendements seront révisés dans le Rapport sur les plans et priorités 2012-2013 et des cibles seront incluses pour chacun d'eux.

⁵⁴ Puisqu'aucune cible n'a été établie, il est impossible de déterminer dans quelle mesure celles-ci ont été atteintes. L'état du rendement résume donc les résultats obtenus durant la période visée par le rapport et/ou les changements annuels en fonction des plus récentes données disponibles.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles ⁵³	État du rendement ⁵⁴
Couronne pour permettre au gouvernement de réaliser ses priorités	Tendances du niveau de risque établi dans le répertoire des dossiers de contentieux		57 p. 100 de tous les dossiers du contentieux ayant fait l'objet d'une évaluation des risques étaient des dossiers à faible risque, 41 p. 100 étaient des dossiers à risque moyen et 2 p. 100 étaient des dossiers à risque élevé ⁵⁵ .
	Tendances du recours aux modes de règlement extrajudiciaire des différends		Le pourcentage de dossiers réglés grâce à des solutions de rechange est demeuré constant au cours des trois dernières années, soit 26 p. 100 par année en moyenne.
	Tendances des résultats de la Couronne pour les dossiers de contentieux – indicateurs de résultat final de contentieux		90 p. 100 de toutes les procédures intentées par la Couronne (devant un tribunal judiciaire ou administratif) ont été admises et 75 p. 100 des procédures introduites contre la Couronne ont été rejetées.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Durant la période visée par le rapport, le Ministère a continué de tabler sur sa série intégrée de services législatifs, de services de consultation juridique et de services de contentieux pour aider le gouvernement à exécuter son plan d'action législatif et à respecter ses priorités, et de représenter les intérêts de la Couronne devant les cours et tribunaux.

La section du sommaire du rendement et de l'analyse de l'activité de programme décrit plus en détail le rendement du Ministère en fonction des résultats attendus et résume quelques-unes de ses principales réalisations pour ce qui est de respecter les engagements prévus dans les points saillants de la planification contenus dans le Rapport sur les plans et les priorités.

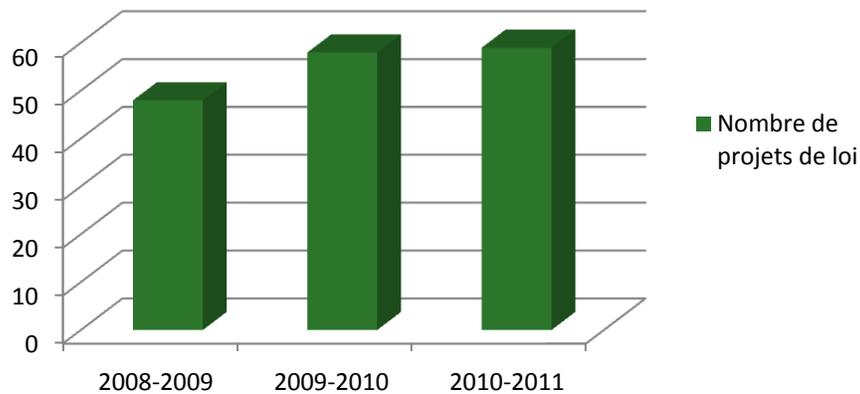
Exécution complète du programme législatif du gouvernement

Le nombre de projets de loi rédigés cette année est demeuré stable par rapport à l'année précédente – soit un de plus que l'année précédente (58 en 2009-2010 et 59 en 2010-2011). Le nombre de projets de loi rédigés est peut-être demeuré relativement stable au cours des deux derniers exercices, mais le nombre de règlements publiés dans la *Gazette du Canada* a augmenté considérablement en 2010-2011. Ainsi, le nombre de règlements publiés dans la partie I de la *Gazette du Canada* est passé de 73 en 2009-2010, à 172 en 2010-2011, alors que le nombre de règlements publiés dans la partie II est passé de 168⁵⁶ en 2009-2010, à 318 en 2010-2011. Ces efforts ont contribué à la rédaction de projets de loi et de règlements valables du point de vue juridique et efficaces, en temps opportun, pour respecter les priorités gouvernementales.

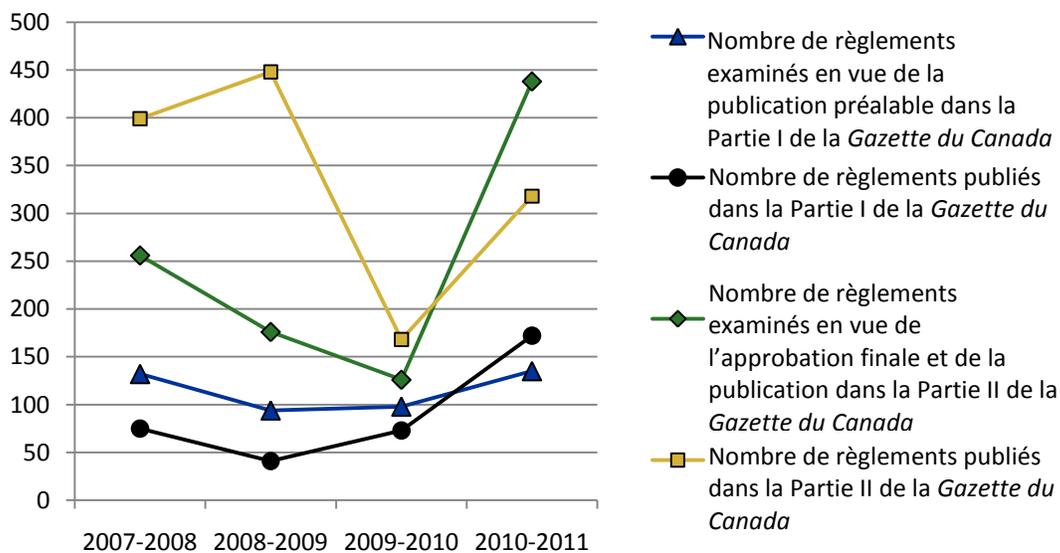
⁵⁵ Compte tenu des modifications apportées à la méthodologie utilisée par le Ministère pour classer les dossiers en fonction du niveau de risque, il n'est pas possible d'établir une comparaison avec les années antérieures. Aucune tendance n'a donc été dégagée.

⁵⁶ Le nombre de publications indiqué l'année dernière (126) était erroné.

Tendances relatives au nombre de projets de loi déposés devant la Chambre des communes



Tendances relatives au nombre de règlements publiés dans la *Gazette du Canada*



Services de consultation juridique pour seconder le gouvernement dans l'atteinte de ses priorités

En 2010-2011, un total de 1 491 142 heures ont été consacrées à 38 228 dossiers de consultation pour aider le gouvernement à respecter ses priorités. Il s'agit là d'une augmentation de 3 p. 100 environ par rapport à l'année précédente et on peut l'attribuer à une demande accrue de la part des clients. Les conseils fournis aux ministères et organismes fédéraux leur ont permis d'être bien au courant des enjeux juridiques et des risques, ce qui les a aidés à prendre des décisions éclairées.

L'Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice Canada a été conçue pour mesurer la satisfaction des organismes clients de façon à promouvoir l'amélioration

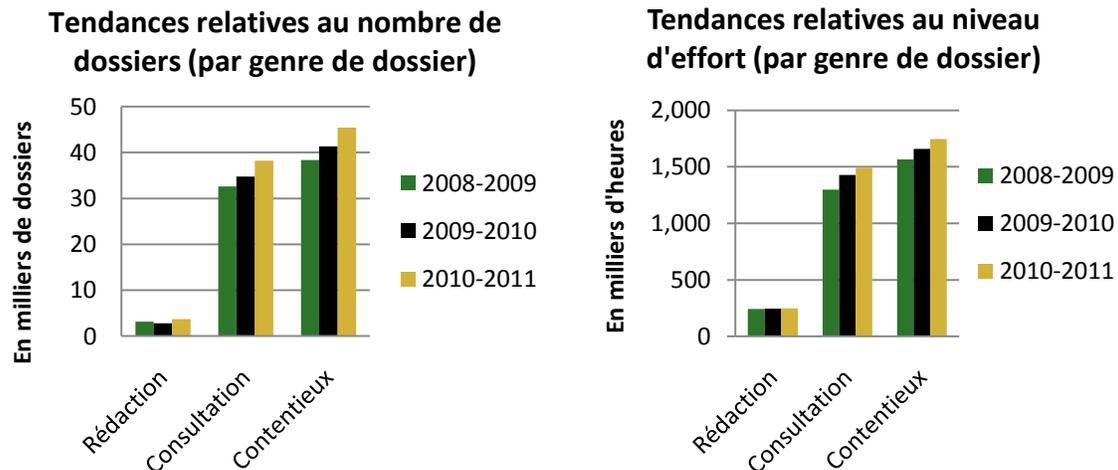
continue des services juridiques offerts par le ministère de la Justice à ses clients en vue du respect de leurs priorités. Cette enquête est réalisée en fonction d'un cycle de trois ans et les résultats préliminaires au sujet de la qualité globale des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire étaient très positifs. L'évaluation globale a dépassé les objectifs ministériels pour les quatre types de services, ce qui montre que le Ministère offre des services juridiques axés sur les clients. Les résultats définitifs complets seront disponibles en 2012.

Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice: Qualité globale des services juridiques (résultats intérimaires)

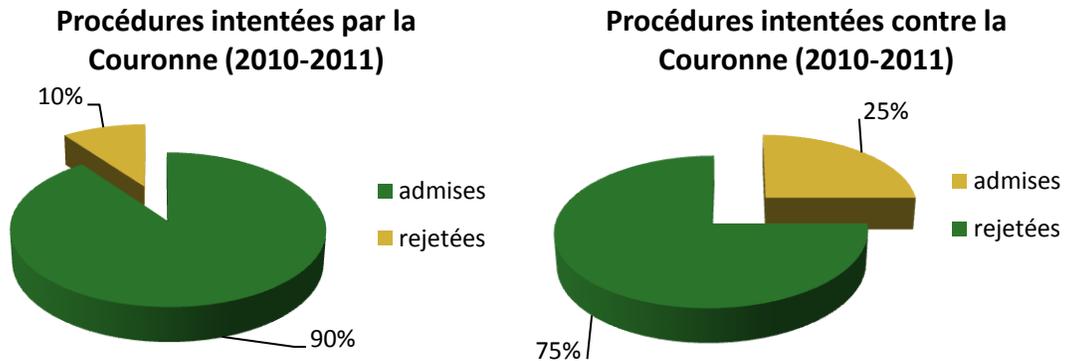
Services de consultation juridique	Services de contentieux	Services de rédaction législative	Services de rédaction réglementaire
8,4/10	8,2/10	8,6/10	8,8/10

Représentation des intérêts de la Couronne pour permettre au gouvernement de réaliser ses priorités

Au cours de la période visée par le rapport, la demande en matière de services de contentieux a continué d'augmenter. L'année dernière, le niveau d'effort requis pour offrir des services de contentieux aux ministères clients a augmenté de 5 p. 100.

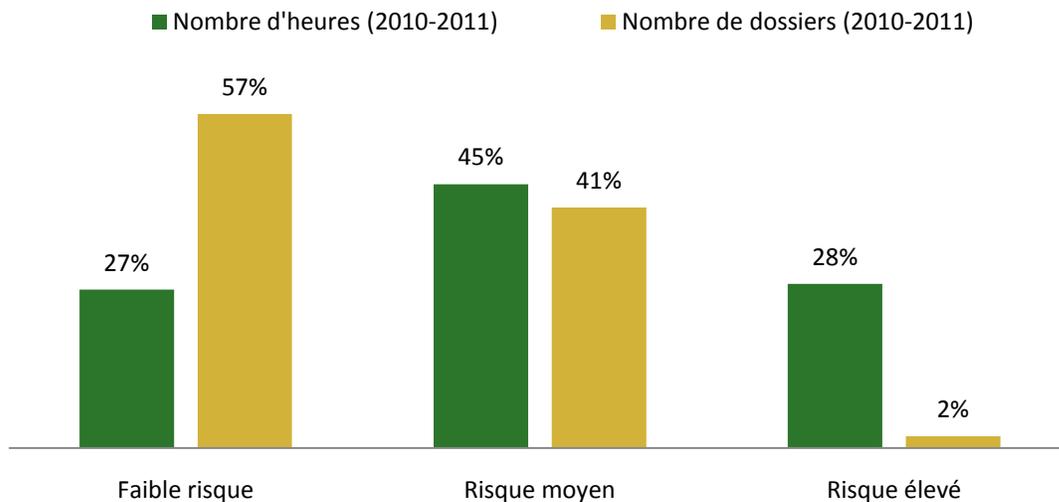


En 2010-2011, 90 p. 100 de toutes les procédures intentées par la Couronne ont été admises (comparativement à 88 p. 100 au cours de la période précédente), alors que 75 p. 100 des mesures introduites contre la Couronne ont été rejetées (comparativement à 70 p. 100 au cours de la période précédente).



Tel qu'indiqué dans le graphique ci-après, même s'ils ne représentent que 2 p. 100 des dossiers de contentieux, les dossiers présentant des risques élevés représentent 28 p. 100 du niveau d'effort requis pour les services de contentieux à l'échelle du Ministère. En revanche, les dossiers présentant des risques peu élevés ont nécessité environ le même niveau d'effort (27 p. 100), mais représentent près de 60 p. 100 des dossiers⁵⁷.

Proportions en pourcentage du nombre de dossiers et du niveau d'effort par niveau de risque



Le Ministère surveille de près le profil de risque des dossiers de contentieux afin d'attribuer les ressources de façon efficace. En continuant de collaborer avec les ministères clients pour déterminer et gérer les risques juridiques, le Ministère assure la prestation de conseils et de services juridiques de qualité, en temps opportun.

⁵⁷ Ces pourcentages ont été calculés sur le nombre total d'heures et de dossiers pour lesquels un niveau de risque a été établi.

Rendement en fonction des principaux éléments de la planification

Les activités du Ministère relativement à la prestation de services juridiques sont axées sur le secteur de dépense lié aux Affaires gouvernementales présenté dans le [Rapport sur le rendement du Canada](#). Tout au long de l'année, le ministère de la Justice a aidé d'autres ministères et organismes à obtenir leurs résultats stratégiques et à exécuter le plan d'action stratégique et législatif du gouvernement. De façon plus précise, le Ministère a continué de contribuer à « des activités gouvernementales bien gérées et efficaces ». Le texte qui suit présente un sommaire du rendement du ministère de la Justice Canada en fonction des points saillants de la planification contenus dans le Rapport sur les plans et les priorités en ce qui a trait à la prestation de services juridiques.

Affaires économiques

Tel qu'indiqué dans le Rapport sur les plans et les priorités, le ministère de la Justice avait un rôle important à jouer pour aider les ministères et organismes à poursuivre l'application du [Plan d'action économique du Canada](#). Les Services juridiques ont participé à la rédaction de projets de loi donnant lieu à la mise en œuvre de la politique gouvernementale prévue dans le [Budget de 2010](#). Par ailleurs, un soutien juridique continu a été offert à Transports Canada et à Infrastructure Canada pour la mise en œuvre des investissements prévus dans le Plan d'action économique, notamment les routes, les ponts, les centres communautaires et les projets d'infrastructure écologiques. Ces mesures ont contribué à la création d'emplois, à la relance de l'économie et au soutien des familles canadiennes.

De plus, en vue de la création d'un régime de réglementation sur les valeurs mobilières au Canada, le Ministère a fourni des conseils juridiques à Finances Canada et rédigé l'ébauche de la [Loi sur les valeurs mobilières](#). Par ailleurs, des services de contentieux ont été offerts pour relever les défis associés au régime proposé dans les renvois entendus par la Cour d'appel du Québec et la Cour d'appel de l'Alberta, ainsi que le renvoi du gouvernement du Canada à la Cour suprême du Canada en ce qui a trait au pouvoir du Parlement de mettre sur pied un régime fédéral de réglementation des valeurs mobilières.

Le Ministère a également réalisé un certain nombre d'activités pour appuyer l'amélioration du développement économique des Autochtones et pour abolir les obstacles. Ainsi, il a offert des conseils et des services juridiques à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada⁵⁸, afin de l'aider à abolir les obstacles contenus dans la [Loi sur les Indiens](#) et à réaliser des progrès relativement au [projet de loi S-4, Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux](#).

⁵⁸ Anciennement Affaires indiennes et du Nord Canada.

Affaires sociales

Le Ministère a fourni des conseils pour appuyer un certain nombre d'initiatives et d'activités associées à la sécurité publique, à la défense et à l'immigration. C'est le cas, notamment, de l'élaboration de modifications législatives en vue de la réforme du système de libération conditionnelle⁵⁹, la modernisation de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en fonction des recommandations du Groupe de travail Brown sur la gouvernance et le changement culturel à la GRC⁶⁰, ainsi que l'élaboration de modifications législatives pour renforcer la réponse du Canada face au problème des migrants illicites⁶¹.

De plus, le Ministère a continué d'offrir des services juridiques à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à l'appui du Plan d'action relatif aux revendications particulières du gouvernement du Canada. Le Ministère a réalisé des progrès importants pour accélérer le règlement des revendications particulières en éliminant 85 p. 100 des revendications en attente d'une opinion en vertu de la Politique sur les revendications particulières (plus de 500). Au cours de l'exercice 2010-2011, les juristes ont appuyé 147 négociations actives et contribué au règlement de 18 revendications d'une valeur total de plus de 665 millions de dollars. De même, ils ont contribué à faire avancer le [projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations](#).

Dans le cadre de la défense du renvoi du procureur général de la Colombie-Britannique, en 2009, les avocats du procureur général du Canada a défendu l'article 293 du [Code criminel](#), la disposition interdisant la polygamie. L'intervention du Ministère a contribué à fournir des preuves quant aux torts causés par la polygamie et à préciser l'interprétation et la portée de la disposition concernant la polygamie.

Le ministère de la Justice a offert des services de contentieux en ce qui a trait à l'enquête judiciaire sur le déclin du saumon rouge dans le fleuve Fraser et élaboré un accord-cadre avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada en vue de l'adoption d'une approche viable à long terme pour la gestion des services de consultation juridique et l'affectation de ressources à de tels services.

Affaires internationales

En 2010-2011, le Ministère a appuyé les efforts déployés par le gouvernement lors du Sommet du G8, puis lors du Sommet du G20. Dans cette optique, le Ministère a fourni des conseils pour appuyer les préparatifs en vue de ces deux sommets et des services de contentieux en ce qui a trait aux poursuites intentées suite à ces événements. Le Ministère

⁵⁹ Les anciens projets de loi [C-23, Loi supprimant l'admissibilité à la réhabilitation pour des crimes graves](#), [C-39, Loi supprimant la libération anticipée des délinquants et accroissant leur responsabilité](#) et [C-59, Loi sur l'abolition de la libération anticipée des criminels](#).

⁶⁰ Pour plus de renseignements au sujet du Groupe de travail Brown sur la gouvernance et le changement culturel à la GRC, voir la page Web suivante : <http://www.securitepublique.gc.ca/rcmp-grc/rcmp-tfr-fra.aspx>.

⁶¹ L'ancien [projet de loi C-49, Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien](#).

a également fourni des conseils à l'appui de l'adoption des recommandations découlant du Sommet du G8 et du Sommet du G20 et proposé des solutions législatives ou réglementaires pour renforcer la réglementation financière mondiale et lutter contre le blanchiment d'argent.

Le Ministère a pris des mesures pour appuyer les efforts visant à réprimer le financement d'actes de terroristes, notamment en fournissant des services de contentieux et des services de consultation juridique relativement à une demande de contrôle judiciaire permettant d'invalider le [Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur Al-Qaïda et le Taliban](#). Le Ministère a également offert des services de contentieux dans des causes liées à la sécurité nationale qui retiennent l'attention du public, notamment en ce qui a trait aux certificats de sécurité.

Pour défendre les intérêts du Canada dans le contentieux du commerce et la négociation de la position du gouvernement relativement à l'harmonisation économique au sein des organisations internationales, les conseillers juridiques du ministère de la Justice ont surveillé la situation et fourni des conseils en ce qui a trait aux cas d'arbitrage importants se rapportant au commerce (international ou autre). Le Ministère a fourni des conseils à Finances Canada en ce qui a trait aux négociations liées au commerce international.

Affaires gouvernementales

Le Ministère a défendu le gouvernement dans le cadre de 12 contestations des lois liées à l'emploi, notamment la [Loi sur les relations de travail dans la fonction publique](#) et la [Loi sur le contrôle des dépenses](#), selon lesquelles le droit à la liberté d'association protégé par l'alinéa 2d) de la [Charte](#) n'était pas respecté.

La Cour a confirmé la position de la Couronne dans le cas de revendications concernant les comptes de pension de retraite. Le Ministère a également défendu les régimes de prestations de décès supplémentaires prévus dans la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) et la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), ce qui a donné lieu à un rejet de l'action en justice par la Cour suprême du Canada.

Le Ministère a défendu la Couronne devant la Cour d'appel de l'Ontario relativement aux revendications par des syndicats du secteur public et des associations d'employés et de retraités au sujet de sommes créditées en trop dans les comptes de pension de retraite du gouvernement fédéral. La Cour a tranché en faveur de la Couronne. Le Ministère a préparé la défense de la Couronne pour l'appel de la décision à la Cour suprême du Canada par les plaignants.

Le Ministère a également supporté la préparation du budget fédéral et de la Mise à jour économique de l'automne et a préparé les lois de mise en œuvre des budgets de 2010 et de 2011.

Leçons apprises

Même si les résultats préliminaires de l'enquête sur la satisfaction des clients montrent que le rendement du Ministère a dépassé les objectifs fixés (8,0 sur une échelle de 10 points) pour ce qui est de la qualité globale de chacun de ses quatre types de services

juridiques (consultation juridique, contentieux, services de rédaction législative et services de rédaction réglementaire), certains secteurs pourraient être améliorés. Le Ministère a obtenu une note moyenne supérieure à 8,0/10 (objectif ministériel) relativement à cinq des dix normes de service publiées visant la prestation de services juridiques au gouvernement. Pour ce qui est de trois autres normes, il a raté l'objectif de peu, soit une note moyenne de 7,9/10. Cependant, les résultats montrent la nécessité d'une rétroaction périodique efficace ou de rapports d'étape à l'intention des clients en ce qui a trait à l'état d'avancement des dossiers juridiques, ainsi que le besoin d'amener les clients à contribuer davantage à l'élaboration de positions juridiques.

Il convient de signaler que ces conclusions sont fondées sur des résultats provisoires qui tiennent compte uniquement des commentaires formulés par les neuf organismes clients ayant participé à l'enquête en 2010-2011. Les résultats définitifs de l'Enquête sur la satisfaction des clients devraient être disponibles en 2012, une fois que tous les organismes clients auront participé à l'enquête. Les mesures du rendement pour ce qui est de la satisfaction des clients seront également examinées une fois que les résultats définitifs seront disponibles.

Activité de programme C1 : Services internes

Activités de programme
C1 Services internes
<ul style="list-style-type: none"> • Services de gouvernance et de gestion • Services de gestion des ressources • Services de gestion des biens

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles ^{62,63}
104,8	151,6	164,7

⁶² Les dépenses réelles sont supérieures au total des autorisations en raison d'une discordance dans l'autorisation de crédit net entre les deux activités de programme – Services au gouvernement et Services internes – et en raison d'une réallocation de fonds interne pour supporter des projets et des investissements à l'échelle du Ministère.

⁶³ Les dépenses réelles par activité de programme ont été restructurées après le dépôt des Comptes publics de 2010-2011.

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
1 215	1 218	3

En 2010-2011, le Ministère a continué de tabler sur une saine gestion de ses services internes pour remplir son mandat, en accordant une attention particulière à quatre secteurs prioritaires indiqués dans le Rapport sur les plans et les priorités, soit : la gestion de la pratique du droit, le renouvellement de l'infrastructure et des systèmes ministériels, la gestion financière et le renouvellement de la fonction publique.

Gestion de la pratique du droit

En 2010-2011, le Ministère a amélioré la productivité de ses juristes et parajuristes en élaborant de nouveaux outils à l'appui de la pratique du droit et en améliorant l'accès à ces outils. Ainsi, le Ministère a mis à jour le guide sur les commentaires juridiques pour la [Loi sur l'arbitrage commercial](#) et son répertoire de clauses types de règlement des différends, amélioré la fonctionnalité de son système de gestion des causes juridiques, poursuivi les travaux en vue du renouvellement du système de gestion des risques juridiques et lancé un projet pour élaborer des outils de mesure du rendement pour le règlement extrajudiciaire des litiges. Le Ministère a également continué d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes à tous les aspects de ses activités.

Renouvellement de l'infrastructure et des systèmes ministériels

L'économie du savoir, la connectivité et l'accès à distance à la technologie sont devenus des composantes essentielles pour bon nombre d'aspects des activités du Ministère. Étant donné que plus d'un tiers des employés du Ministère travaillent dans les bureaux de ministères clients et que le nombre de télétravailleurs et de travailleurs à distance a augmenté, le Ministère a amélioré considérablement ses systèmes, ainsi que la connectivité à distance. Il a même réalisé un projet pilote pour la mise à l'essai d'un nouveau poste de travail virtuel qui permettra de faire en sorte que tous les employés aient accès à tous les systèmes. Ce poste de travail devrait être entièrement opérationnel d'ici la fin de 2011.

Le Ministère a terminé la mise à niveau de son infrastructure de réseau de manière à respecter les normes gouvernementales, à tirer profit des investissements gouvernementaux et à être en mesure d'améliorer ses systèmes de façon simple et rapide.

De plus, le Ministère a fait appel au Service de coimplantation des centres de données du gouvernement pour continuer d'améliorer sa planification de la continuité des opérations et accroître la fonctionnalité des services, notamment l'accès à distance, le courriel et l'optimisation des réseaux.

Gestion financière

Le Ministère continue de réaliser des progrès en ce qui a trait à ses plans d'action pour donner suite aux recommandations contenues dans la lettre à la direction du Bureau du

vérificateur général en matière de gestion financière, lesquelles découlaient d'une opinion sans réserve quant aux états financiers de 2008-2009 du Ministère.

Dans le cadre de ces plans, un certain nombre d'améliorations des contrôles financiers ont été apportées en 2010-2011, notamment en ce qui a trait au respect des pouvoirs en vertu des articles 32, 33 et 34 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à l'abolition des chèques préparés à la main, deux mesures qui devraient être complétées d'ici le 31 mars 2012.

D'autres modifications se rapportant principalement aux contrôles des systèmes de technologie de l'information par rapport à la gestion du changement, à l'accès des utilisateurs, à l'administration de la sécurité et à la création de fournisseurs, ont continué d'être apportées comme prévu, parallèlement à des améliorations à plus long terme et des mises à niveau du système financier.

Renouvellement de la fonction publique

Pour soutenir le renouvellement de la fonction publique, le Ministère a continué de mettre l'accent sur la prestation de possibilités de formation et de perfectionnement pour améliorer les compétences et l'expertise de ses conseillers juridiques. Ainsi, il a lancé un nouveau programme national d'initiation au droit pour les juristes débutants. Plusieurs nouveaux cours ont été ajoutés au programme de formation juridique. Plus de 114 cours ont été offerts (comparativement à 90 en 2009-2010) et neuf conférences ont été organisées et ils ont attiré plus de 4 000 participants dans la région de la capitale nationale et 600 dans les régions (par voie de webdiffusions ou de vidéoconférences). Le Ministère a également lancé la deuxième cohorte du Programme pour les leaders de demain du ministère de la Justice, qui inclut un nouveau volet de formation linguistique d'une durée maximale de six mois, afin de mieux préparer les employés à occuper des postes de gestion et de leadership.

Parmi les initiatives réalisées à l'appui de l'engagement du Ministère en ce qui a trait à l'équité en matière d'emploi et à la diversité, il convient de mentionner l'inclusion d'objectifs liés à l'équité en matière d'emploi dans les ententes de gestion du rendement, ce qui a permis de combler les lacunes et d'accroître le taux de représentation des groupes désignés. D'autres initiatives ont contribué au changement culturel nécessaire pour appuyer encore davantage la mise en place d'un milieu de travail diversifié et équitable. C'est le cas, notamment, de l'organisation de 24 séances d'information sur la diversité offertes à 2 379 employés (près de 50 p. 100 de l'effectif), après lesquelles 85 p. 100 des participants ont indiqué une amélioration de leur compréhension et de leur sensibilisation face à l'équité en matière d'emploi et à la diversité.

L'amélioration de l'efficacité des services liés aux ressources humaines offerts aux gestionnaires continue d'évoluer grâce à l'utilisation de la technologie pour rationaliser et simplifier les processus et pour assurer l'automatisation et le libre-service. Ainsi, les services accélérés de ressources humaines ont été élargis de façon à réduire le délai de traitement en ce qui a trait aux mesures de dotation et de classification.

Leçons apprises

La participation, l'interaction et l'échange de connaissances sont essentiels pour assurer la réussite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives de gestion de la pratique du droit. La mise en œuvre de changements complexes demande du temps et de nombreuses variables influencent l'obtention des résultats. Par conséquent, afin d'accorder plus de temps aux employés pour s'adapter à de nouvelles pratiques et de nouveaux processus, les échéanciers ont été prolongés pour le développement d'un cadre d'assurance de la qualité des services juridiques, le renouvellement du cadre de gestion des risques juridiques, le déploiement d'un portail de gestion du savoir juridique et le développement d'un cadre de mesures de rendement concernant les initiatives de règlement des différends. À l'avenir, le Ministère continuera de surveiller les progrès réalisés en fonction des plans d'action établis et de réorienter les ressources ou de réévaluer les délais, le cas échéant.

Au chapitre de la gestion financière, le projet sur les processus et procédures de vérification des feuilles de paie a été suspendu lorsque le gouvernement a annoncé son intention de centraliser les services de paie à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Cependant, ce projet a repris par la suite puisque la centralisation des services de paie n'est pas prévue avant 2015. La nouvelle échéance établie pour la réalisation du projet est 2012-2013.

Au chapitre du renouvellement de la fonction publique, le Ministère a renforcé le lien entre les mesures de dotation prévues et les dépenses salariales connexes, mais la mise en œuvre de ce nouveau processus présentait des défis. Le nouvel outil de prévisions salariales intégré est utile, tout comme les nouveaux processus applicables pour l'exécution des plans de dotation. Cependant, l'adoption de ces nouveaux outils a présenté des défis. Pour relever ces défis, il faudra plus de formation et d'activités de sensibilisation, et les communications et les outils se rapportant à tous les volets du plan d'activités devront être améliorés en prévision du prochain cycle de planification.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Principales données financières

État condensé de la situation financière

Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	Variation en p. 100	2010-2011	2009-2010
Total des actifs	-2,3 p. 100	492 892	504 433
Total des passifs	-2,4 p. 100	571 634	585,355
Avoir du Canada	-2,8 p. 100	(78 742)	(80 922)
Total	-2,3 p. 100	492 892	504 433

Déclaration condensée des opérations

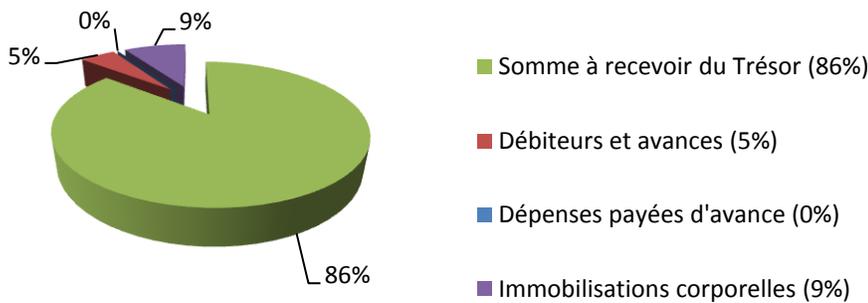
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	Variation en p. 100	2010-2011	2009-2010
Total des dépenses	4,8 p. 100	1 126 995	1 075 361
Total des revenus	24,6 p. 100	337 646	270 948
Coût net des opérations	-1,9 p. 100	789 349	804 413

Graphiques des principales données financières

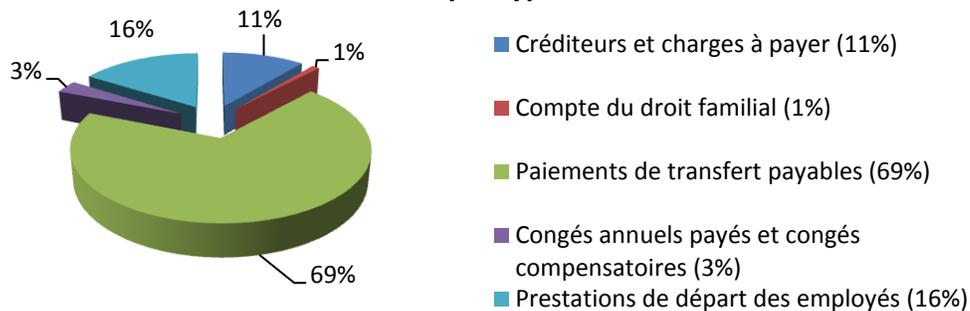
L'actif total se situait autour de 493 M\$ à la fin de 2010-2011, soit une diminution de 2,3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette situation est attribuable principalement à une diminution de 4,6 p. 100 du Trésor. Le Trésor représente 86 p. 100 de l'actif total, soit environ 424 M\$. Les immobilisations corporelles représentaient environ 44 M\$ ou 9 p. 100 de l'actif total, alors que les comptes débiteurs et les avances représentaient environ 24 M\$ ou 5 p. 100 de l'actif total.

Actifs par type



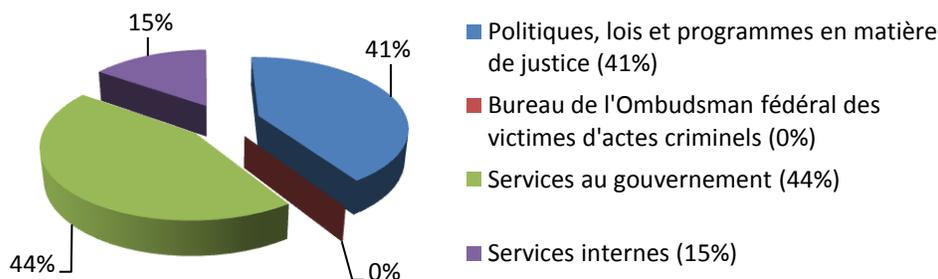
Le passif total atteignait 572 M\$ à la fin de 2010-2011, soit une diminution de 2,3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les paiements de transfert payables forment la principale partie du passif, soit 392 M\$ ou 69 p. 100 du passif total, une diminution de 1,9 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Passifs par type



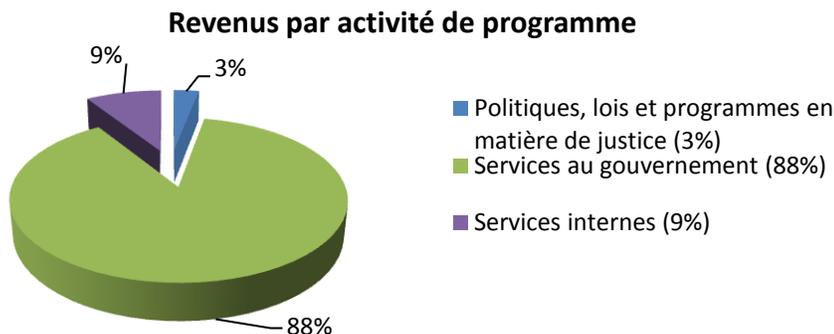
Les dépenses totales du Ministère atteignaient 1 127 M\$ en 2010-2011, soit une augmentation de 4,8 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les « services au gouvernement » représentaient 497,4 M\$ ou 44 p. 100 des dépenses totales, alors que les « politiques, lois et programmes en matière de justice » représentaient 459,1 M\$ ou 41 p. 100 des dépenses totales. L'augmentation de 8,9 p. 100 dans le cas des « services au gouvernement » constitue la principale augmentation par rapport à l'année précédente.

Dépenses par activité de programme



Les recettes totales du Ministère atteignaient 337,6 M\$ environ en 2010-2011, soit une augmentation de 24,6 p. 100 par rapport à 2009-2010. Au total, 88 p. 100 des recettes ministérielles provenaient des services au gouvernement, soit une augmentation de

23,9 p. 100 par rapport à l'année précédente.



États financiers

Les états financiers du ministère de la Justice sont disponibles à l'adresse suivante : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/rr-dpr/index.html>

Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 est disponible dans le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp>.

- Achats écologiques
- Frais d'utilisation
- Initiatives horizontales
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Vérifications internes et Évaluations

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Publications clés

Les renseignements suivants sont accessibles dans le site Web du ministère de la Justice :

Le système de justice du Canada : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/just/>

Les lois et règlements codifiés du Canada : <http://laws.justice.gc.ca/fra/PagePrincipale>

L'organigramme du ministère de la Justice : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/chart.html>

Les programmes et initiatives du ministère de la Justice :

<http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/index.html>

Les publications clés : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/index.asp>

Les carrières au ministère de la Justice : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/recru/index.html>

Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements pour la presse :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4207

ATS : 613-992-4556